

ERRATA DE LA FEUILLE
DE MOUSTIERS-SAINTE-MARIE AU 1/50 000
parue dans le Volume V

Les procédés techniques que nous employons pour les dessins des cartes de végétation, parues dans les Documents pour la Carte de la Végétation des Alpes, imposent certaines servitudes et notamment des simplifications qui rendent parfois malaisé la représentation des îlots de petite dimension. C'est à ce prix que nous pouvons réaliser, dans le cadre des moyens du Laboratoire et des facilités que nous accorde l'imprimeur, des cartes qui, par les méthodes traditionnelles, permettraient une représentation conforme en tous points au moindre désir des auteurs, mais seraient trop onéreuses et fatalement repetaires des subventions extérieures. A ces inconvénients s'ajoutent parfois des erreurs qui sont de notre faute. Les unes et les autres font que la Carte de Moustiers-Sainte-Marie nécessite un certain nombre de corrections dont le principal auteur Monsieur le Professeur René MOLINIER nous a adressé un relevé.

En priant les auteurs de vouloir bien nous excuser pour l'ensemble de ces erreurs et de ces imperfections, nous reproduisons ci-après ce texte rectificatif.

1° Le taillis de chênes verts devait être représenté en vert olive foncé. La couleur jaune utilisée sur la carte ne permet pas de voir son extension dans l'angle S-O de la carte (Gorges de Baudinard) et surtout les petites taches formées par cette association en différents points des falaises dans les gorges et au pied des barres à l'Est immédiat de Moustiers

2° Les sigles proposés sur le manuscrit (C. v. pour chêne vert... stc.) ont été regrettamment supprimés pour les groupements figurés ce qui rend difficile l'identification surtout pour les îlots peu étendus.

3° Les rouges utilisés pour l'Association à Genêt de Villars et les falaises à *Juniperus phoenicea* sont trop semblables. L'Association du Genêt de Villars s'observe seulement :

- au Nord de Moustiers, où les 7 taches rouges des environs de la ferme de Naverre lui appartiennent ;
- sur la crête de la montagne de Margès : 6 traînées sur les lapiaz couronnent les falaises de cette crête ;
- sur la crête de Barbin : 3 traînées dans la même situation sur les falaises dominant la route Nord des Gorges ;
- Une petite tache au Sud du pont d'Aiguines.

Toutes les autres traînées rouges figurent des rochers à *Juniperus phoenicea*.

4° Les bois de Pins sylvestres ou Pins maritimes sont représentés par les lettres S et M au lieu des hachures prévues, ce qui rompt l'homogénéité prévue sur le manuscrit où les 3 Pins d'Alep, sylvestre et maritime, sont figurés par des hachures respectivement rouges, bleues, violettes.

CARTE DE LA VÉGÉTATION DES ALPES

5° Hêtraie de Margès : la partie dégradée comporte des bandes horizontales vert foncé séparées par un petit liséré blanc et non bleu.

6° Le jaune affecté aux cultures de Lavandes est le même que pour les pelouses préalpines des crêtes du Chanier : il était prévu plus clair.

7° Les îlots de Hêtraie figurant sur le versant Sud du Mourre de Chanier (aux Subis) appartiennent en réalité à la Chênaie pubescente.

8° Les vergers d'Oliviers ont été omis à Moustiers.

9° La pelouse du *Bromion erecti*, indiquée sur la crête à la Barre de la Sapée (au Nord de Villars-Brandis) est en réalité un peuplement d'*Avena sempervirens*.
